

L'EXTENSION DE LA SOUVERAINETE TAEFIENNE

La guerre Aoun/Geagea : la chute d'un homme et du camp anti-Taëf

« Prends note mon fils de ceci : viendra un jour où nous nous retournerons les uns contre les autres et où nous nous entretuerons. Tel est le destin des révolutionnaires. Regarde comment les piliers de la Révolution française, tels Robespierre et Danton, se sont retournés les uns contre les autres et ont éliminé leurs camarades, noyant la France dans le sang de ses fils » -

Patriarche Khoreiche ¹⁹⁰

« La guerre est un choix » - Carla Eddé¹⁹¹

Le 30 janvier, la guerre interchrétienne la plus connue au Liban est déclenchée à Furn el Chebbak . Elle dure plusieurs mois, entrecoupée de cessez-le-feu non respectés ou de périodes de stagnation de troupes. Je ne compte pas développer les combats meurtriers qui ont touché tout le « réduit chrétien ». Et comme le dirait madame Éddé, *« je ne suis pas là pour juger, accuser ou mettre la faute sur quelqu'un. Je suis là pour essayer de comprendre ce qui s'est passé »*. Et comme inévitablement, la violence engendre la violence et *« on fait la guerre quand on veut, on la termine quand on peut »*¹⁹², je laisse à d'autres le choix de travailler sur cette guerre et sur son développement militaire.

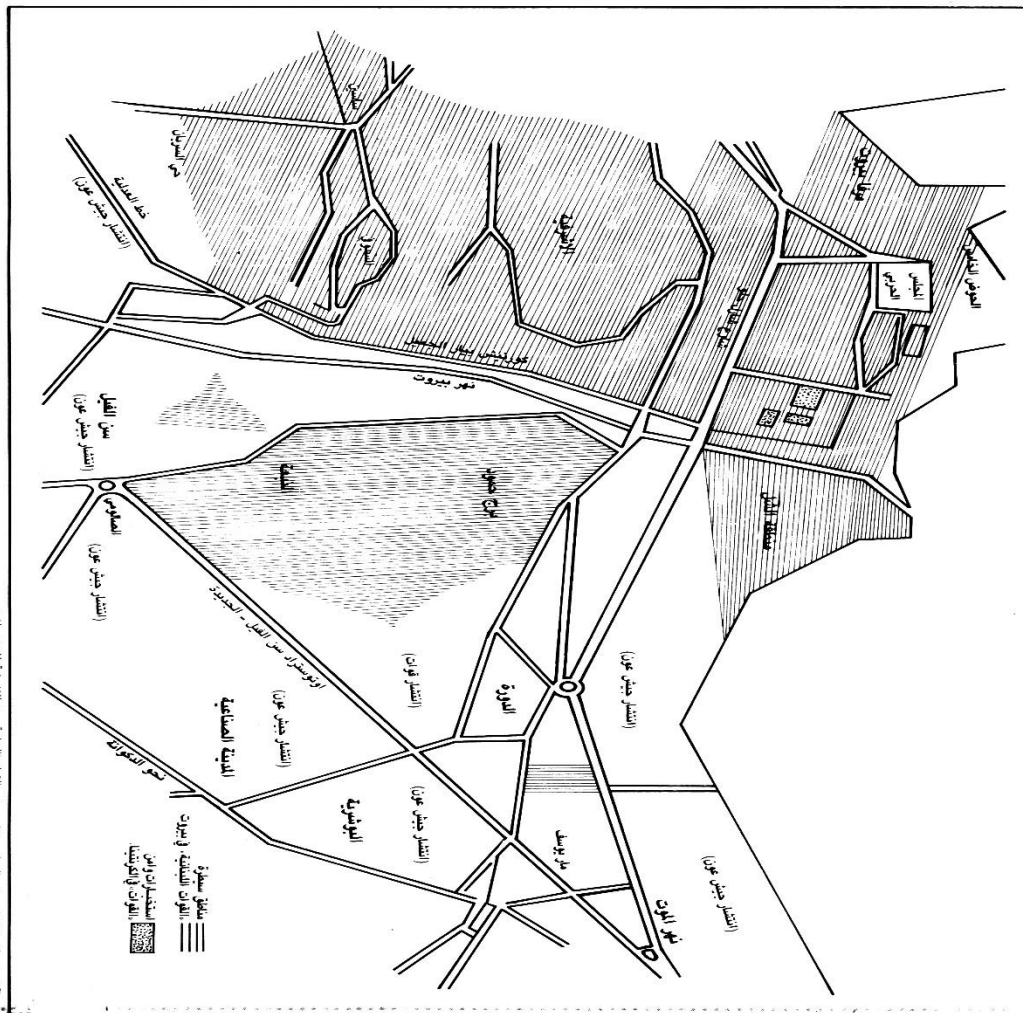
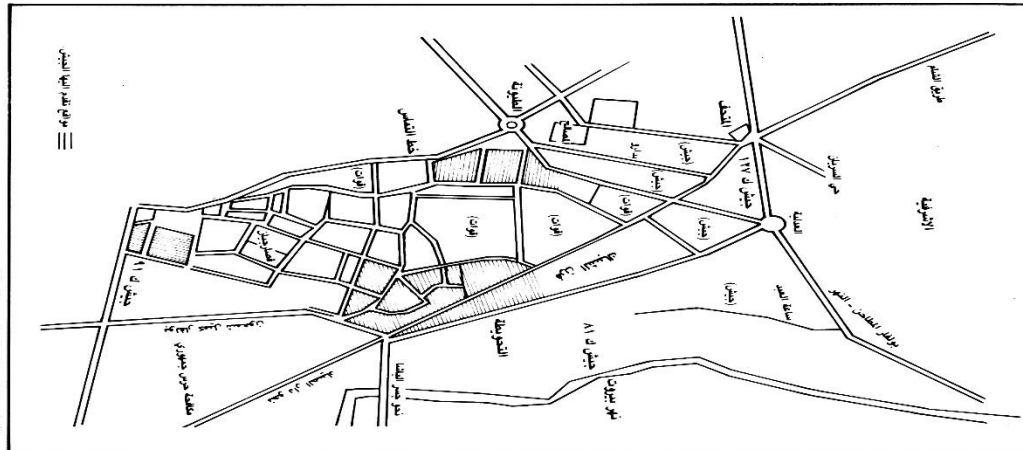
Par contre, on peut se demander légitimement pourquoi ces combats ont commencé ? Toutes les parties chrétiennes sont en position de faiblesse et en attente d'un bouleversement du statu quo qui pourrait être à leur avantage, ou bien se retourner contre eux. Dans le « réduit chrétien », deux forces sont militairement présentes et prêtes au combat¹⁹³ : la Troupe relevant de Aoun et les miliciens de Samir Geagea.

¹⁹⁰ SAAD Antoine, *Contre vents et marées, Tome I (1986-1992) Mar Nasrallah Boutros Sfeir, 76e patriarche maronite d'Antioche et de tout l'Orient (Biographie)*, traduit de l'arabe par LAHOUD Lara ; sous la supervision de CHAMI Joseph, Tout l'Orient, Jounieh, 2008, p.66

¹⁹¹ ÉDDÉ Carla à toutes les séances de son cours.

¹⁹² MACHIAVEL, *Le Prince*.

¹⁹³ Les deux camps ont été bien entretenus en 1989 par Saddam Hussein durant la guerre de Libération.



194 Source :

As-Safir du 09/02/1990

¹⁹⁴ La carte du haut donne les positions des deux camps dans la banlieue Est de Beyrouth, tandis que la carte du bas donne les positions à Beyrouth-Est et sa banlieue Nord

Comme on a pu le voir plus haut dans cette étude, les deux hommes ne se font pas confiance, ils ne se sont jamais entendus, sauf quand il s'agissait d'éliminer d'autres chefs chrétiens¹⁹⁵. De plus, les frictions entre les combattants des deux bords sont courantes, notamment en temps d'accalmie. Des combats violents avaient déjà momentanément éclaté entre les deux en février 1989¹⁹⁶ et, personnellement, je pense qu'ils auraient repris si la guerre de Libération n'avait pas été déclenchée en mars 1989.

C'est pour cela que je considère que, quelle que soit la source de la première balle tirée, Aoun et Geagea sont prêts à se battre. Le premier a besoin de renforcer son assise politico-militaire pour prouver que toute solution au Liban ne peut passer que par son gouvernement, donc par lui, tandis que l'autre s'attend depuis longtemps à l'affrontement : *« nous [FL] ne pouvons admettre, qu'il nous traite comme des maudits, des pestiférés. Sans nous il n'aurait jamais été Premier ministre et sans nous il ne le resterait pas une minute de plus. Le jour où nous arriverons au carrefour, je ne serai pas étonné que nous ne prenions pas la même route. »*¹⁹⁷.

Dès février 1989, Karim Pakradouni écrivait au régime irakien :

*« Je crains qu'en fin de compte, le fossé entre les deux hommes et les deux institutions ne soit désormais trop large et trop profond. L'unité que j'avais réussie à préserver tout au long du mandat d'Amine Gemayel ne lui aura survécu que quatre mois. Michel Aoun et Samir Geagea paraissent inébranlables dans leur détermination. »*¹⁹⁸.

Alors que les quartiers chrétiens s'entredéchirent, deux fronts politiques se mettent en place : d'une part, Aoun et Geagea s'affaiblissent militairement et tentent de se faire de nouveaux alliés tandis que le pouvoir à l'Ouest s'active pour faire adopter les amendements constitutionnels de Taëf. Quant au Patriarche il *« ne savait à quel saint se vouer »*¹⁹⁹, et se démenait pour un arrêt pur et simple des combats, quel qu'en soit le coût politique. Tout

¹⁹⁵ Je pense ici à Elie Hobeika en septembre 1986 et Amine Gemayel en septembre 1988. Voir PAKRADOUNI, *op. cit.*, p. 29 et p.228

¹⁹⁶ Voir introduction

¹⁹⁷ PAKRADOUNI, *op. cit.*, p.235

¹⁹⁸ *Idem*

¹⁹⁹ *Idem*, p.49

d'abord, dès la première semaine des combats, Geagea prend contact avec Hraoui indirectement en appelant les « *autorités légales libanaises* »²⁰⁰ à intervenir, et directement par lettres personnelles datées du 6, 14, et 19 février²⁰¹ où il y propose même d'arrêter ses attaques contre la Syrie en contrepartie. Médiatiquement, il prépare durant tout le mois de mars son ralliement officiel et public à Taëf et tente même, pour ne pas y être en position de faiblesse, de prendre Aoun avec lui²⁰². Ce ralliement était déjà une option pour Geagea avant même le début des combats : le Secrétaire Général des FL, Roger Dib, qui est en même temps Secrétaire Général des Kataëb disait « *Si notre participation au Cabinet peut sauver l'Est, alors nous participerons* ». ²⁰³

Aoun, lui aussi, est plus tolérant vis-à-vis de ses adversaires. Il a par exemple proposé à Geagea de stopper les combats si ce dernier se positionnait publiquement contre le Document d'Entente²⁰⁴, tandis qu'il propose aux Syriens un dialogue pour « *parvenir à une formule mutuellement acceptable* »²⁰⁵ Enfin le 3 avril, le leader FL reconnaît « *que l'accord de Taëf constitue une entrée en matière valable* »²⁰⁶. A partir de là, tout s'accélère. Les députés chrétiens qui avaient soutenu l'accord ne sont plus isolés et ont une des plus grandes milices libanaises qui les soutient. C'est à ce moment que Georges Saadé et Michel Sassine décident d'arrêter leur boycott du gouvernement décidé le 29 janvier 1990, soit la veille du déclenchement de la guerre interchrétienne²⁰⁷.

En effet, depuis la formation du premier gouvernement Hoss de l'ère Hraoui au lendemain de son élection où Saadé fut nommé ministre, le chef des Kataëb hésitait : fallait-il adhérer coûte que coûte au pouvoir issu de Taëf et soutenu par les Syriens, les ennemis de « l'Est » au point de perdre l'assise populaire dans cette région ? Ou faire volte-face et laisser

²⁰⁰ *L'Orient-Le Jour* du 17/02/1990

²⁰¹ MENASSA, *op cit*, p. 140-154

²⁰² Dans plusieurs allocutions publiques et certaines discussions privées, Geagea propose au Général le ralliement à l'Ouest des deux leaders simultanément pour pouvoir y peser.

²⁰³ *L'Orient-Le Jour* du 28/11/1989

²⁰⁴ *AnNahar* du 08/02/1990

²⁰⁵ *L'Orient-Le Jour* du 10/03/1990

²⁰⁶ *L'Orient-Le Jour* du 04/04/1990

²⁰⁷ Journaux locaux du 30/01/1990

tomber le Document d'Entente nationale dont il était le parrain et donc perdre sa crédibilité politique ?

Pourquoi le boycott du Conseil des ministres est politiquement intéressant ? Car « *les ministres, engagés dans une compétition acharnée pour obtenir des services et avantages, se sentent rarement liés par le principe constitutionnel de « responsabilité collective ». En fait, dans la période après Taëf²⁰⁸, nombreuses ont été les occasions où des ministres ont publiquement critiqué la formation du Cabinet auquel ils appartenaient, condamné des positions prises par leurs collègues, désapprouvé l'action du président du Conseil des ministres, dénoncé l'orientation générale du Cabinet ou même boycotté ses réunions pour quelques temps sans ressentir le besoin ni l'obligation de démissionner – ou être acculés à le faire. [...] Il serait utile d'indiquer à cet égard que les mêmes facteurs qui ont déterminé la politique libanaise et entravé le fonctionnement du gouvernement en tant que collège ont aussi empêché les membres de l'opposition de former des alliances nationales [...] et d'établir de véritables programmes d'action.* »²⁰⁹

Le boycott du Conseil des ministres, sans démissionner, était la moins pire des solutions. Cette pratique permet à un ministre de conserver ses prérogatives au sein de son ministère, avec les avantages que sa fonction lui accorde - avantages personnels ou clientélistes par une redistribution à travers la fonction publique - tout en étant opposé ou pas tout à fait d'accord avec la politique de l'Exécutif. Et puisqu'une opposition à l'occidentale ne peut exister, rien ne sert de démissionner.

Mais le retour de Saadé au gouvernement n'est permis qu'au positionnement public de Geagea concernant la Légalité. A partir du moment où le leader de la milice chrétienne la plus importante soutient publiquement l'Accord de Taëf, le chef des Kataëb peut se dédouaner et jeter la responsabilité sur le bureau politique du parti²¹⁰. Mais Georges Saadé craint pour son futur politique et est forcé par Samir Geagea²¹¹. Il est à noter que Geagea n'accepte ce gouvernement que pour mettre fin à Aoun, tout comme il a accepté de soutenir le Document d'Entente depuis le début. Les FL souhaitaient déjà avant la mort de René Moawad « *une large*

²⁰⁸ Et dans notre cas, même avant la mise en application des amendements taëfiens.

²⁰⁹ SALAM, *op. cit.* p.32

²¹⁰ Le bureau politique des Kataëb est composé à moitié de membres FL (Voir Chapitre I)

²¹¹ Voir brève dans *AsSafir* du 13/06/1990 où Geagea lui fait comprendre que c'est grâce à lui qu'il a obtenu la présidence du parti et qu'il est donc dépendant et redevable.

*participation chrétienne au cabinet Hoss [...] « afin d'éviter une mainmise syrienne sur ce gouvernement » »*²¹²

Avec un gouvernement « d'entente nationale » non-boycotté, les députés auto exilés commencent à rentrer au Liban et se préparent pour le jour du vote des lois d'amendements constitutionnels que le Conseil des Ministres prépare. C'est notamment grâce à plusieurs personnalités, dont Boutros Harb, que ces députés ont accepté de revenir et d'assurer le quorum nécessaire à la Chambre²¹³. Harb et les autres *zu'amâ'* traditionnels avaient intérêt à entériner ces amendements pour pouvoir retrouver leur légitimité politique et reprendre leurs « cercles vertueux ». Le Parlement reçoit enfin le 30 avril les projets de loi de la part du gouvernement²¹⁴. Pourquoi alors les amendements constitutionnels ne sont-ils votés que le 21 août et promulgués le 20 septembre ?

Ce retard pris est dû au manque de volonté des députés, notamment chrétiens, de se réunir même si la plupart sont sur le territoire national. Ils ne comprennent pas pourquoi, alors qu'eux ont pris des risques politiques et ont fait des concessions lors des discussions en Arabie Saoudite, la Légimité reconnue internationalement de Hraoui ne met pas un terme à la rébellion de Aoun. Ces députés ne peuvent se permettre d'avaliser un accord impopulaire tant que l'homme charismatique de Baabda qui harangue la foule contre eux, n'est pas neutralisé. Le « *Pas de bazar avec Baabda* » de Boutros Harb²¹⁵ résume bien leur état d'esprit. Ils refusent que le Général soit intégré dans une solution politique car ils seront automatiquement mis au placard²¹⁶, et certains demandent même au Président Hraoui d' « *utiliser tous les moyens nécessaires* »²¹⁷ pour arrêter les combats à l'Est. De même, dans une déclaration le 8 juillet, un des ministres chrétiens menaçait d'une démission de groupe si le statu quo persistait²¹⁸ En

²¹² Editorial du journal *FL Al Massira*, cité dans *L'Orient-Le Jour* du 20/11/1989

²¹³ *AsSafir* des 24 et 26/03/1990

²¹⁴ *AnNahar* du 01/05/1990

²¹⁵ *L'Orient-Le Jour* du 18/06/1990

²¹⁶ En juillet 1990 le Vatican, en les personnes de Mgr Soto et Pablo Puente, propose une solution pour mettre fin au conflit interchrétien. Les ministres chrétiens menacent de démissionner (*AnNahar* du 09/07/1990) et obligent le Conseil des Ministres à utiliser le terme « rébellion » (*tamarod*) dans son initiative parrainée par le Saint-Siège.

²¹⁷ Lettre envoyé par 14 députés dont 8 chrétiens (notamment Georges Saadé) à Hraoui (MENASSA C., *op. cit.*, p.145)

²¹⁸ *L'Orient-Le Jour* du 09/07/1990

d'autres termes, les députés chrétiens taëfiens n'ont pas de problème à ce que Samir Geagea participe au processus de la nouvelle République puisqu'il y baigne depuis le début et qu'il n'a aucune fonction institutionnelle et légale pour l'instant, mais refusent complètement que Aoun en fasse partie. Eliminer ce *za'im* national chrétien est primordial à leurs survies politiques.

Ce n'est que grâce à - ou à cause de, selon le camp politique que l'on soutient - l'invasion irakienne du Koweït en août et à travers elle les bouleversements géopolitiques du Moyen-Orient, que le gouvernement de l'Ouest, avec l'aval syrien, entame la dernière étape du changement de régime. Cette rupture du statu quo régional permet au pouvoir de faire passer les amendements en ne respectant pas la Constitution : en effet le Parlement, selon l'article 34, n'est constitué qu'avec la présence d'une majorité de ses membres. Or la première semaine d'août est votée une loi promulguée le 12 dans le JO, qui considère que les 2/3 des présents nécessaires pour tout amendement constitutionnel est calculé sur la base des députés encore vivants et à leur poste. Ce qui veut dire techniquement que les lois d'amendements qui permettent l'inscription des lois taëfiennes ne nécessite plus 66 députés sur 99 mais seulement 48 sur 70 puisque 28 députés sont décédés entre 1972 et août 1990 tandis que 3 autres ont été élus président de la République et ont donc perdu leurs députations. Le problème est que cette loi fut votée alors que la majorité des députés n'étaient pas présente et que donc constitutionnellement, la Chambre n'est pas valablement constituée et cette loi devrait être nulle, ainsi que les lois d'amendements du 21 août. Mais la conjoncture régionale, le statu quo politico-militaire stagnant au niveau national et l'empressement pour les acteurs soutenant le Document d'Entente nationale permet de passer outre les lois fondamentales que représentent cette Constitution.

Le 13 octobre 1990, l'aviation syrienne bombarde le Palais présidentiel et Aoun se retrouve réfugié à l'ambassade de France. Avec lui tombe le plus grand rempart à l'application du Document d'Entente. Une semaine plus tard, Dany Chamoun est assassiné, comme si l'on voulait faire comprendre aux Libanais que l'Accord passera de gré ou de force et qu'avoir rejeté Taëf est éliminatoire politiquement ou physiquement²¹⁹. Raymond Éddé de Paris reste le seul opposant farouche, mais son absence du pays depuis une quinzaine d'années le marginalise,

²¹⁹ Plusieurs forces, étatiques ou miliciennes, sont pointées du doigt concernant la mise à mort de Dany Chamoun. Mais, qui que soit le commanditaire, le meurtre porte un message clair.

même s'il profite de chaque occasion pour attaquer Taëf et tout ce qui en découle. Egalement d'Europe, Amine Gemayel tente de récupérer une place dans le jeu politique après la chute du Général en proclamant à la télévision française que « *Taëf est une mauvaise solution* »²²⁰. Il va aussi essayer de former une opposition de Paris²²¹ sans résultat ; passer par le Patriarche pour lui assurer un retour au Liban²²², sans résultat ; convaincre la communauté française et internationale²²³, sans résultat ; avant de se rabattre sur les Kataëb de l'étranger, notamment la cellule parisienne²²⁴, sans grand résultat.

En fin de compte, la lutte pour l'acceptation du Document d'Entente est terminée avec les opposants politiquement, qui avaient rejetés l'accord, éliminés ou marginalisés. La lutte pour l'application de l'Accord peut donc commencer avec les survivants politiques chrétiens :

- Les FL de Samir Geagea affaiblis par la guerre contre Aoun
- Les Kataëb de Georges Saadé proche de l'implosion
- Les *Marada* de Sleiman Tony Frangié ²²⁵
- Le *Waad* d'Elie Hobeika qui tente de se faire une place dans le réduit chrétien
- La présidence de la République qui doit, selon ses nouvelles prérogatives, manœuvrer entre le gouvernement, le Parlement, Damas et ses intérêts personnels.
- Les députés et ministres chrétiens non-partisans.

²²⁰ Cité par *AnNahar* du 04/03/1991

²²¹ *AsSafir* du 18/12/1990

²²² *AsSafir* du 18/06/1991

²²³ Il apparaît de temps en temps sur des plateaux télé français pour donner son avis ou proposer des alternatives concernant le Liban. On le voit aussi voyager, notamment en Europe de l'Est pour y rencontrer des diplomates, surtout américains.

²²⁴ *AsSafir* des 17/07/1991 et 13/11/1991

²²⁵ Le 26 août 1990, Sleiman Tony Frangié, petit-fils de l'ancien président de la République Sleiman Frangié, organise une « intifada blanche » qui, en un avant-midi, met sur la touche son oncle Robert, et rend le grand-père politiquement symbolique. Voir (*AsSafir* du 27/08/1990). Selon une note du ministère des Affaires Etrangères français datant du 22 février 1988 (Courneuve, archives du Ministère des Affaires Etrangères, Versement Liban 1983-1989 (0047SUP) Carton 9, LA I.2.2, Centre d'analyse et de prévision, *Note*, 22/02/1988), les Syriens avaient prévu que ce soit un député de Bcharré, M. Kabalan Issa el Khoury qui devait prendre la relève de Sleiman Frangié comme *za'im* traditionnel du Nord et que le petit-fils Frangié a contrecarré ces plans.

- Le Patriarcat, quant à lui décide de ne s'occuper directement que des affaires socio-économiques qui touchent surtout la population, mais en prenant de temps en temps des positions politiquement modérées, sans atteindre la rupture avec qui que ce soit.

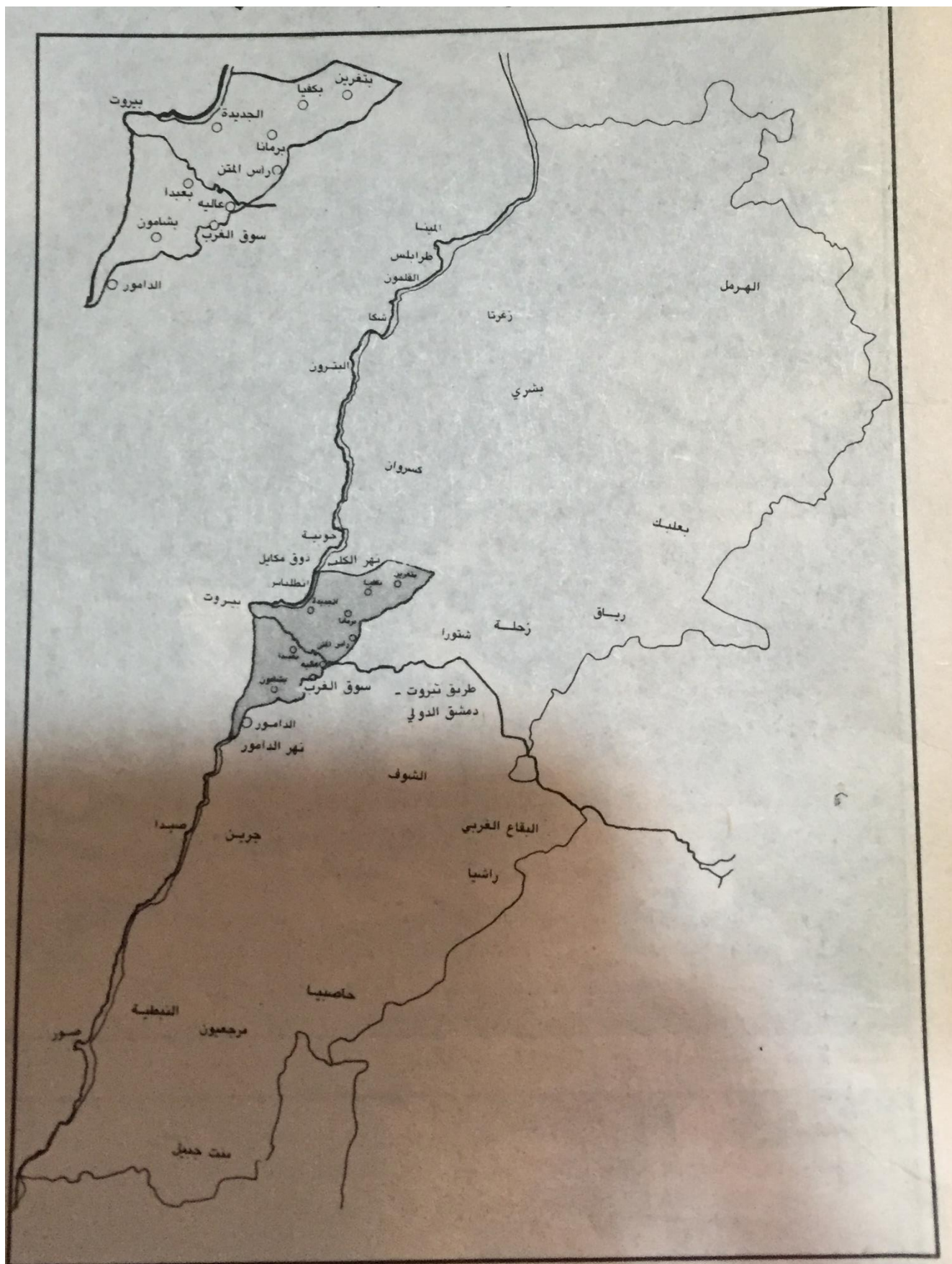
Au niveau de l'application du Document, deux grandes lignes vont être au cœur des luttes politiciennes des acteurs taëfiens : le gouvernement d'entente nationale et la dissolution des milices.

Alors que les guerres interchrétienne et interchiite faisaient rage en 1990, le gouvernement de l'Ouest s'appliquait déjà à mettre en place le Document d'entente nationale. Par exemple, en février 1990, nous savons de sources ministérielles que le pouvoir à l'Ouest demande aux FL de se définir publiquement comme une milice prête à être dissoute le moment venu²²⁶. La Légimité représentée par Elias Hraoui a besoin à l'époque d'obtenir des concessions de la part de Samir Geagea, car elle a peur qu'une fois le problème Aoun résolu, les FL ne s'accapareraient toutes seules la représentation chrétienne.

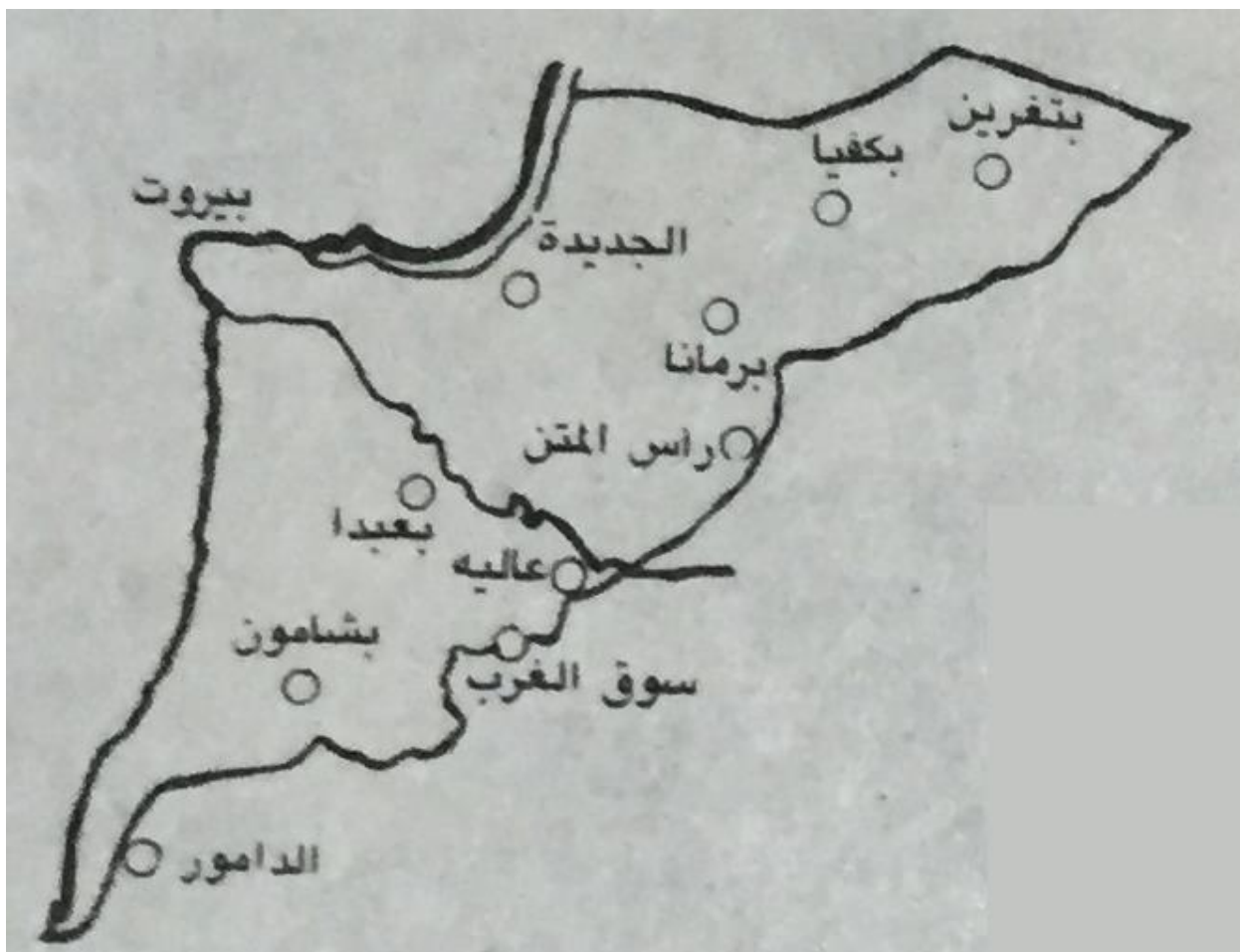
En parallèle, le commandant en chef de l'armée, le général Emile Lahoud prépare sa troupe à la réunification de l'après-guerre tandis qu'Elias Hraoui s'occupe de mettre en place le Grand Beyrouth étape par étape²²⁷. Ce projet est une zone qui s'étend sur environ 250 km² entre Damour au Sud, Aley et Bteghrine (village au Nord-Est de Bikfaya) à l'Est et Nahr el-Kalb au Nord, qui doit être évacuée par toutes forces militaires paraétatiques, donc toute organisation militaires qui n'est pas l'armée libanaise sous le commandement de Lahoud ou l'armée syrienne « sœur ». Mais pour permettre d'étendre la souveraineté de l'Etat libanais en commençant par la capitale et ses environs comme le stipule l'accord de Taëf, il fallait tout d'abord régler la question Aoun et finaliser l'entérinement des amendements constitutionnels, deux dossiers prioritaires qui marginalisèrent, et même rendirent impossible le désarmement des groupes armés avant le 13 octobre 1990, le jour de la chute du Général.

²²⁶ *AnNahar* du 14/02/1990

²²⁷ Les 21 et 22 janvier 1990, Elias Hraoui est à Damas pour discuter d'un plan de sécurité pour Beyrouth-Ouest (*AsSafir* du 23/01/1990)



«بيروت الكبرى» في خريطة لبنان



Source : AsSafir – début décembre 1990

Ce jour, alors que le sang n'a toujours pas séché dans l'ex- « réduit chrétien », la dissolution des milices est plusieurs fois revendiquée et la bataille des ultimatums commence. En effet, Sélim el-Hoss prévient d'emblée que « *le compte à rebours pour la dissolution des milices a débuté depuis la promulgation des réformes constitutionnelles* »²²⁸. Le président du Conseil des Ministres rappelle aux milices la date butoir et non-négociable du 21 mars 1990. Toutefois, il est intéressant de voir les différentes réactions qui suivirent la chute de Baabda : il suffit de comparer les déclarations de Samir Geagea et d'Elie Hobeika pour voir les divergences d'intérêts²²⁹. Alors que le chef du parti *Waad* demande la dissolution immédiate de toutes les milices, Geagea appelle à la formation d'un nouveau gouvernement qui s'occuperait des différentes résolutions taëfiennes, et tente de gagner du temps en expliquant qu'une « milice »

²²⁸ L'Orient-Le Jour du 15/10/1990

²²⁹ AsSafir du 14/10/1990

est un groupe qui aurait eu un mauvais comportement, alors que les FL, tout comme les combattants au Sud, sont des résistants. Il profite aussi pour demander que toutes les organisations armées soient dissoutes simultanément et qu'une solution soit trouvée aux miliciens. On peut déduire de ces deux allocutions qu'Elie Hobeika, petit *za'im* milicien, a besoin de soutenir le cadre légal pour raffermir sa légitimité, tandis que Samir Geagea, commandant d'une des plus grandes organisations armées paraétatiques, a besoin d'assurer que son influence et son prestige ne seraient pas affaiblis par la perte de sa capacité militaire. Samir Geagea comprend à ce moment qu'avoir reconnu Taëf et la Légalité d'Elias Hraoui l'oblige à s'y conformer. La bataille n'est plus militaire mais politique, et c'est pour cela que les FL, étant la plus grosse milice chrétienne, doivent éviter de faiblir. Ayant accepté le retour de Saadé au sein du gouvernement Hoss quelques mois plus tôt, Geagea ne peut plus se contenter de cet exécutif, déjà obsolète à ses yeux et non-habileté à appliquer l'Accord de Taëf car non-représentatif de la réalité politique.

Au sein de ce gouvernement, les seuls ministres sur lesquels le chef des FL exerce son influence sont Michel Sassine et Georges Saadé, soit 2 ministres sur 14, tandis que la majorité du gouvernement est plutôt inféodée à Damas et/ou à un agenda plus personnel de *zu'amâ'* traditionnels. Il a besoin de plus de poids au sein de ce gouvernement d'entente nationale qui doit recomposer le Législatif par les nominations parlementaires, en accord avec le Document d'Entente nationale.

De plus, alors que Hoss et son gouvernement mettent en place leur projet de Grand - Beyrouth, ils sont confrontés à un nouvel obstacle qui détériore l'image de la Légalité et du gouvernement déjà considéré comme non-représentatif : profitant de l'avancée libano-syrienne le 13 octobre 1990 au sein du réduit chrétien, les miliciens du *Waad* et du PSNS profitent pour s'y faufiler et y prendre position, notamment dans certaines permanences du parti Kataëb dans les deux Metn. Cette intrusion facilitée et le refus implicite du gouvernement de les déloger renforce la méfiance de l'Est envers le gouvernement. Les FL refusent de se retirer du Grand Beyrouth tant que leurs adversaires au Metn ne sont pas désarmés²³⁰. Par la même occasion, les FL et les Kataëb refusent une dissolution pure et simple des milices : « *il faut une solution pour les milices et non une dissolution. [...]. Le problème principal est l'édification d'un véritable*

²³⁰ L'Orient-Le Jour du 16/11/1990

*Etat, car les milices sont apparues pour pallier l'absence de l'Etat »*²³¹. Ce n'est qu'à la fin novembre, soit après la date limite décidée par le gouvernement pour l'évacuation militaire des différentes organisations armées - le Hezbollah, le PSP, *Amal*, le *Waad*, le *PSNS* et les FL - que Samir Geagea fait vider ses quartiers de sorte à bien montrer sa puissance militaire et l'organisation de ses troupes²³². Selon les FL, plus de 1240 tonnes de matériel sont déplacées hors de la zone de déploiement²³³. Il est à noter que durant cette période, Samir Geagea essaye, non seulement de préserver son prestige et son poids politico-militaire, mais veut aussi l'accroître en attirant le public chrétien qui a perdu deux de ses leaders²³⁴ : Michel Aoun et Dany Chamoun. Se faire désarmer sans obtenir des gains politiques – surtout au sein de l'Exécutif- ou au moins essayer d'en obtenir, aurait été du suicide politique. Entre le 13 octobre et la mi-décembre les FL et les Kataëb sont les seuls à demander un changement d'Exécutif tandis que les autres acteurs, notamment les *zu'amâ'* traditionnels, restent modérés et discrets ou bien à l'offensive pour délégitimer le couple FL-Phalangiste : c'est le cas par exemple d'Elie Hobeika qui implicitement rappelle publiquement les liens entre Geagea et Israël²³⁵. A la veille de Noël 1990, Omar Karamé forme enfin un nouveau gouvernement, qu'il considère d'entente nationale où chaque organisation armée libanaise est représentée au sein du gouvernement – hormis le Hezbollah-, ainsi que certains des principaux partis politiques²³⁶.

Ce nouveau gouvernement formé par Karamé mécontente les FL et les Kataëb qui vont dès l'annonce de sa formation, le boycotter. Ils considèrent que ce Conseil est « *monochrome*

²³¹ *Idem*

²³² Le journaliste Jacques Chamelot de l'AFP affirme que les FL « *profitent de cette évacuation à épisodes pour montrer la puissance, l'organisation et la discipline de ses troupes qui sont effectivement les mieux entraînées et les mieux équipées au Liban. Cette lenteur étudiée démontre la conviction d'être en position d'égal à égal avec l'administration du président Elias Hraoui* » (voir *L'Orient-Le Jour* du 27/11/1990)

²³³ *L'Orient-Le Jour* du 29/11/1990

²³⁴ Samir Geagea le 8 décembre : « *Nul ne conteste le patriotisme ou les objectifs du général Michel Aoun. Le problème résidait dans la stratégie suivie par le général Aoun, stratégie qui a abouti à l'opposé des résultats escomptés. [...]. J'invite les partisans du général Aoun à poursuivre leur lutte en dépit du revers qu'ils ont subi et que nous avons tous subi car en définitive le Liban demeure.* » (*L'Orient-Le Jour* du 10/12/1990)

²³⁵ Le 20 octobre 1990, Hobeika affirmait qu'il pouvait « *coexister avec Geagea s'il reconnaît qu'Israël est l'ennemi* » (*AsSafir* du 22/10/1990). Hobeika devait avoir oublié à ce moment ces anciens mentors qui l'ont formé à l'époque de Bachir Gemayel.

²³⁶ Le Parti national libéral des Chamoun, le Bloc National d'Eddé et le PCL de Georges Haoui n'eurent pas droit à de portefeuilles ministériels. Les FL et les Kataëb eurent deux ministères (ou trois si l'on compte Michel Sassine) sur trente, en les personnes de Georges Saadé, chef des Kataëb, et de Samir Geagea, chef des FL.

[...] *et un coup fatal pour l'entente. Le processus de Taëf [est] alors mort-né* »²³⁷. Quelques jours avant la formation du Conseil lors des tractations, Geagea et Saadé demandaient à avoir au moins un tiers des ministres – le tiers de blocage²³⁸ – et veulent que soient représentés le PNL, les aounistes et le Bloc National de Raymond Eddé²³⁹. Une grève générale de la région Est fut observée à la demande des Kataëb, officiellement pour protester contre l'assassinat de deux responsables phalangistes, mais aussi pour légitimer leurs demandes²⁴⁰. Si ces requêtes avaient été prises en compte, Geagea aurait été à la tête d'une très grande coalition chrétienne sans leaders concurrents puisque morts ou en exil. Evidemment, les pouvoirs libanais et syriens ne pouvaient permettre cela et le justifient simplement par le fait que ce gouvernement est « d'entente » nationale et non pas « d'union » nationale et que, donc, les groupes ayant rejetés Taëf ne peuvent faire partie du « train taëfien ».

Le soir de Noël, Geagea tient chez lui une réunion regroupant des membres du commandement FL avec des représentants de partis politiques chrétiens et des *zu'amâ'* chrétiens pour préparer un « *congrès national appelé à cristalliser une large opposition au nouveau Cabinet* »²⁴¹. Geagea avait compris qu'il fallait absolument avoir une grande part dans l'Exécutif pour pouvoir le contrôler ou l'influencer car s'attacher à la présidence de la République ne servait plus depuis avant Taëf : « *La présidence de la République, dit-il, ne nous sert plus à rien. Tout comme Bkerké, elle n'est désormais qu'un nom vide de sens. On appelle le chef de la communauté maronite patriarche d'Antioche et de tout l'Orient alors que son autorité spirituelle se limite tout juste à une parcelle du Liban. Pourtant, nous continuons à nous accrocher à son beau titre sonore. Il en va de même de la présidence qui ne dirige plus ni le gouvernement, ni l'armée, ni l'administration.* »²⁴².

²³⁷ *L'Orient-Le Jour* du 24/12/1990

²³⁸ Puisque le Conseil des ministres ne peut se réunir sans 2/3 de ses membres, ce tiers de blocage peut empêcher une décision gouvernementale ou même faire chuter un gouvernement. Il est à noter que, même de nos jours, on parle du « tiers de blocage » tandis que techniquement, il faudrait un tiers du Conseil plus un ministre pour pouvoir réellement faire obstruction à l'Exécutif.

²³⁹ *L'Orient-Le Jour* du 22/12/1990

²⁴⁰ Les 10 et 20 décembre, Elie Daou et Sami Abou Jaoudé, responsables régionaux au sein du parti sont assassinés en de jour en pleine rue.

²⁴¹ *L'Orient-Le Jour* du 27/12/1990

²⁴² PAKRADOUNI, *op. cit.*, p. 31

Le 28 décembre, une réunion regroupe dix des quatorze ministres chrétiens²⁴³ au Portemilio²⁴⁴, où les participants conviennent que le Conseil n'est pas représentatif du poids des communautés, mais n'arrivent pas à s'entendre sur la solution adéquate : le duo FL-Kataëb demande une démission de groupe tandis que les autres veulent absolument organiser une opposition plus ou moins coordonnée, au sein du gouvernement²⁴⁵. Cette divergence d'intérêt entre ces différents acteurs chrétiens fait échouer une deuxième réunion le 30, tandis que le premier ministre décidait en même temps de réunir le Conseil « *quel que soit le nombre des présents* »²⁴⁶.

C'est ainsi que l'année 1991 s'ouvre avec un nouvel Exécutif, considéré comme non-représentatif par les acteurs chrétiens sans qu'ils ne puissent s'allier pour contrer ces dérives. Mais ce gouvernement n'a pas carte blanche puisqu'il est boycotté par deux leaders chrétiens, avec d'autres ministres qui ne sont pas d'accord avec la politique générale mais qui souhaitent garder leurs portefeuilles pour pouvoir créer ou retrouver une base politique, tandis que Walid Joumblatt démissionne deux jours après le vote de confiance du Parlement pour « *raisons personnelles* »²⁴⁷.

Ces obstacles venant de deux des plus importantes milices (9 000 miliciens environ pour les FL²⁴⁸ et 5 000 environ pour l'Armée populaire²⁴⁹) obligent le gouvernement à négocier avec les organisations armées, jonglant entre le bâton et la carotte. D'une part des perquisitions violentes par des officiers considérés antagonistes (on parle d'un certain Chamel Roukoz, officier hostile au FL pour quadriller le secteur chrétien de Beyrouth²⁵⁰) ou la réapparition de dossiers comme le vol de matériel militaire par les FL²⁵¹, d'autre part des propositions sur le

²⁴³ Samir Geagea, Georges Saadé, Michel Sassine, Boutros Harb, Nadim Salem, Fares Boueiz, , Khatchig Babikian, Hagop Jokhadarian, Michel el-Murr et Chawki Fakhoury. Les quatre absents sont Albert Mansour, Assaad Hardane, Elie Hobeika et Sleiman T. Frangié.

²⁴⁴ Complexe balnéaire à Jounieh qui est la résidence secondaire de Saadé.

²⁴⁵ *L'Orient-Le Jour* du 29/12/1990

²⁴⁶ *L'Orient-Le Jour* du 31/12/1990

²⁴⁷ Journaux locaux du 12/01/1991

²⁴⁸ *L'Orient-Le Jour* du 18/04/1991

²⁴⁹ *L'Orient-Le Jour* du 5/12/1990

²⁵⁰ *L'Orient-Le Jour* du 28/01/1991

²⁵¹ *AsSafir* du 07/12/1990 et du 07/02/1991

gel de certains dossiers (comme la nomination des députés²⁵² ou même des élections législatives anticipées²⁵³) contre un retour au sein du gouvernement et une acceptation de la dissolution de leurs organisations. Les menaces émises par le gouvernement, dont notamment Michel el-Murr- « *Les milices seront dissoutes de gré ou de force* »²⁵⁴ résument bien la politique du gouvernement qui devait gagner en légitimité populaire et internationale. Du côté du boycottage chrétien, les divergences stratégiques et d'intérêts entre Georges Saadé, chef politique et Samir Geagea, *za'im* milicien²⁵⁵, la pression syro-américaine et l'approche de la date limite pour la dissolution des milices obligent²⁵⁶ le retour des récalcitrants²⁵⁷, affaiblis politiquement, mais ayant par leur campagne, réussi à obtenir des concessions du gouvernement et de la Syrie concernant le sort de leur armement et de leurs miliciens, ainsi qu'au sujet des nominations parlementaires et des prochaines élections législatives. L'Exécutif leur affirme aussi que toutes les décisions seront bien prises par consensus, comme le prévoit la nouvelle République libanaise : « *le parti Kataëb et les FL ont obtenu la reconnaissance par le Pouvoir de la nécessité de régler d'une manière consensuelles les deux questions primordiales, de la dissolution et de la nomination des députés* »²⁵⁸. Des concessions purement théoriques comme cadeaux de consolation pour des *zu'amâ'* qui s'affaiblissent politiquement au fur et à mesure que le pouvoir taëfien se met en place et que la grogne populaire gonfle progressivement.

²⁵² *AsSafir* du 12/01/1991

²⁵³ Michel el-Murr affirme que des élections législatives pourraient être organisées si la dissolution des milices se termine avant mai (voir *AnNahar* du 13/02/1991)

²⁵⁴ *AsSafir* du 14/02/1991

²⁵⁵ Durant toute la période de boycottage, on remarque à travers la presse que Saadé est plus conciliant et plus ouvert à la discussion avec le nouvel Exécutif. Il sait que son principal adversaire au sein des Kataëb est Samir Geagea et il essaye de se détacher de l'emprise du *za'im* milicien. Ce dernier sait pertinemment que le désarmement de sa formation l'affaiblit et qu'il a besoin d'une organisation politique pour continuer à avoir de l'influence sur une base populaire. (Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni)

²⁵⁶ Dans la presse locale du 16/03/1991, on parle du ralliement « *virtuellement acquis* » (*L'Orient-Le Jour*) tandis qu'une délégation FL est à Chypre pour rencontrer des hauts fonctionnaires américains dépêchés par Washington pour éviter un nouvel embrasement du pays entre une milice et la Troupe après la date fatidique du 20 mars.

²⁵⁷ Georges Saadé réintègre le gouvernement tandis que Samir Geagea se fait remplacer par Roger Dib, secrétaire général à la fois des FL et des Kataëb

²⁵⁸ *L'Orient-Le Jour* du 20/03/1991

La dissolution des milices : un affaiblissement politique accompagné d'une division des pôles chrétiens

« La proclamation de la dissolution de toutes les milices libanaises et non-libanaises et la remise de leurs armes à l'Etat libanais dans un délai de six mois à partir de l'adoption du « Document de l'Entente nationale », [...] et de l'adoption constitutionnelle des réformes politiques » Document d'Entente nationale, II, 1 ²⁵⁹

Le 28 mars 1991, le Conseil des Ministres décide officiellement d'étendre sa souveraineté à tout le territoire national, et par conséquent, de la dissolution des milices présentes sur le sol libanais par étapes: entre le 20 avril et le 20 juin dans les régions du Mont-Liban hors du Grand Beyrouth, et entre le 20 juin et le 20 septembre dans le reste du pays²⁶⁰. Albert Mansour en tant que Ministre de l'information du gouvernement d'Omar Karamé dévoile à la presse les décisions prises par le Conseil à la fin de la séance²⁶¹.

Il est normal qu'après quinze ans (ou plus) de guerre - en partie irrégulière - l'Etat veuille rétablir un minimum de souveraineté et retrouver son monopole de la violence légitime. L'idée n'est pas originale et ce n'est pas la première fois qu'elle est évoquée : En 1977, Elias Sarkis avait d'ores et déjà demandé le démantèlement de toutes les organisations libanaises et non-libanaises armées²⁶². De même, Bachir Gemayel avait prévu, après avoir été élu à la magistrature suprême, d'intégrer sa milice dans l'armée libanaise²⁶³. Le 25 septembre 1990, soit moins d'une semaine après la naissance officielle de la IIème République libanaise²⁶⁴, le gouvernement Hoss charge les ministres de l'Intérieur et de la Défense, respectivement Elias el-Khazen et Albert Mansour de préparer un programme-calendrier pour la dissolution des

²⁵⁹ Voir annexe I : L'Accord de Taëf

²⁶⁰ Journaux locaux du 29/03/1991

²⁶¹ Voir annexe III: Décision du Conseil des ministres de la dissolution des milices

²⁶² PICARD Elizabeth, "The Demobilization of the Lebanese Militias", *Prospects for Lebanon*, Center for Lebanese Studies, Oxford, 1999, p.3

²⁶³ *Idem*

²⁶⁴ Le 21 septembre, le président Elias Hraoui signe les amendements constitutionnels décidés à Taëf et votés par le Parlement un mois auparavant. Communément on dit que c'est la deuxième République, bien que l'on peut argumenter que c'est la troisième République si l'on prend en compte les amendements constitutionnels d'octobre 1943.

milices²⁶⁵, conformément au premier point de la deuxième partie de l'accord de Taëf. Or, à ce moment-là, le Liban est beaucoup plus morcelé qu'en 1977 ou 1982 et chaque région dépend officiellement d'un groupe armé qui s'est érigé en « résistance » ou en « milice qui veut défendre sa zone », sans oublier Israël et son Armée du Liban-Sud (ALS)²⁶⁶ ainsi que la présence de 30 000 soldats syriens²⁶⁷ stationnés légalement, dans le cadre de l'Accord de Taëf. Alors que le gouvernement s'attèle à étendre son autorité, personne ne mentionne la présence des troupes syriennes car elles doivent, normalement, se redéployer dans la Békaa avant la fin de l'année. De plus, la dissolution de l'ALS, bien que l'écrasante majorité de ses forces soit libanaise, dépend étroitement du retrait israélien, convenu par la résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU²⁶⁸ et le gouvernement ne la traite pas dans le cadre de la dissolution des milices mais dans le cadre du retrait israélien.

Que pointe donc cette décision de l'exécutif ? Le gouvernement spécifie dès le début, que toutes les organisations armées sont dissoutes à partir du 20 mars. Ce qui veut dire qu'en théorie même les gangs armés ou groupes d'autodéfense de quartier, qui pourraient comporter une demi-douzaine, une dizaine ou bien plus d'éléments, sont inclus. Mais le fait de préciser que seuls les « *armes lourdes et moyennes et les munitions qui leur reviennent, ainsi que [les] équipements radios* » doivent être remis à l'Etat libanais montrent bien que ce sont principalement les grandes organisations armées qui sont visées. En mars 1991, on peut dénombrer essentiellement une douzaine de groupes qui correspondent à la décision du Conseil des ministres²⁶⁹ mais les trois milices qui concernent ce mémoire selon le chapitre I sont :

- Les Forces Libanaises (FL) dirigées par Samir Geagea
- Le Comité exécutif des Forces Libanaises- Parti *Waad*, dirigé par Elie Hobeika

²⁶⁵ *L'Orient-Le Jour* du 26/09/1990

²⁶⁶ L'ALS voit le jour en 1976 par la défection de troupes de l'armée libanaise basées au Sud du pays. Elle est composée de chrétiens, de chiites et de druzes et est soutenu financièrement, logistiquement, militairement et politiquement par Israël. Elle couvre à partir de 1985, lors du repli israélien après l'abandon du traité du 17 mai 1983, environ 850 km² qu'est la « Zone de Sécurité » d'Israël. Elle est dirigée par Antoine Lahd et compte environ 3 000 hommes encadrés par des officiers israéliens (selon Joseph Chami, *De l'indépendance à la tutelle. 1988-1990*, Collection : *Le Mémorial du Liban*, tome 9, [sans éditeur], Beyrouth, 2013, p199)

²⁶⁷ PICARD Elizabeth, *op. cit.* 1999, p.7

²⁶⁸ Votée le 19 mars 1978, cette résolution demande « *que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues* » (Voir Annexe II : Résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU)

²⁶⁹ Voir ZIADE Elie, *op. cit.*, chapitre III, p.43

- Le parti *Marada* de Sleiman Toni Frangié

Mais pourquoi ces organisations sont-elles considérées comme des milices ? Qu'est-ce qu'une milice ?

Une milice est un groupe armé, illégal, qui peut être ou non légitimé. Sa hiérarchie s'illustre par une chaîne de commandement. Elle défend une idéologie ou une cause, contrôlant généralement une région déterminée où elle remplace l'Etat. Une milice est une entité qui vient remplir un vide laissé par la structure étatique - qu'il soit politique, économique, sécuritaire, ou social - ou apparaît quand ses revendications vont à l'encontre du système et que les moyens légaux sont inutiles : c'est le cas par exemple des FARCS en Colombie qui se formèrent au milieu des années 1960 pour contrer la dictature militaire du Front National²⁷⁰. Dans d'autres cas, une milice peut se former dans un pays ou une zone déjà en conflit en rassemblant plusieurs groupes d'auto-défense et en les organisant : c'est le cas du CDF en Sierra Leone qui combattait au côté du régime entre 1991 et 2002²⁷¹. Dans le cas libanais, les deux cas peuvent s'appliquer et être adaptés. Mais contrairement à l'Afrique ou à l'Amérique latine, un des facteurs du déclenchement de la guerre et de l'apparition des milices – ou vice-versa- c'est l'absence d'une armée dominante, forte, capable de tenir le pays, quitte à s'opposer à une fraction du peuple, qui permit l'apparition de ces milices, en grand nombre. Au Liban, l'armée nationale s'est effacée de la confrontation armée et meurtrière qui s'est étendue sur tout le territoire, au moins jusqu'à l'invasion israélienne de 1982. Les milices, qui auraient utilisé des stratégies de guérillas si une armée libanaise forte s'était confrontée à elles, ont pu être « *dispensées de faire ce choix par la faiblesse et la passivité de l'armée libanaise* »²⁷². A partir de ce moment-là, ce qui différencie les miliciens des bandits ou des guérilleros, est le fait que les leaders de ces organisations - péjorativement appelés « Seigneurs de guerre » ou dans le cas de cette étude « *zu'amâ* miliciens » - sont capables de faire la guerre. « *Tandis que les bandits [...] doivent prendre la fuite après leur méfait pour survivre, les seigneurs de la guerre lèvent des impôts,*

²⁷⁰ LEGRAND Catherine, "The Colombian Crisis in Historical Perspective", *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies*, Vol 28, No 55/56, 2003 pp. 165-209, <http://www.jstor.org./stable/pdf/41800188>

²⁷¹ JONES Rebecca, *State Failure and Extra-Legal Justice: Vigilante Groups, Civil Militias and the Rule of Law in West Africa*, Research paper No. 166, SOAS, London, October 2008

²⁷² DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Presse de Sciences Po, Paris, 2001, p.179

*administrent la justice, maintiennent un certain degré d'ordre, et assument en général les responsabilités d'un gouvernement dans les régions qu'ils contrôlent »*²⁷³.

Les seules interventions capables de faire face aux milices et de les obliger à changer de méthode furent l'entrée des Syriens à partir de 1976 et des Israéliens à partir de 1978. Les Syriens n'ayant ni l'envie, ni le besoin de rétablir un monopole – institutionnel ou non - de la violence, ont laissé faire les milices en balançant entre les différentes parties pour qu'aucun groupe ne soit complètement ni vainqueur, ni vaincu. De leur côté, les Israéliens à partir de 1985, ne voulant pas annexer une partie du territoire mais juste avoir une frontière sécurisée, n'ont pas - pu ou voulu - maté les milices qui les attaquaient, se contenant de répondre militairement, virulemment certes, en avance parfois, mais répondre. De ce fait, les milices *« ont pu continuer à se livrer le type de combat statique qui convenait le mieux à leur armement, leur niveau technique et à leurs relations avec les populations non combattantes* En 1990, à la « fin » de la guerre, il y a relativement moins de groupes armés que durant la guerre. Cela s'explique par le fait que les *« plus grandes milices avaient tendance à dominer et unifier les plus petites – souvent par la force – durant la guerre »*²⁷⁴. C'est le cas par exemple des Forces Libanaises avec les *Noumour* (Tigres) du Parti national libéral des Chamoun, ou le cas d'Amal avec les *Mourabitoun*, ou bien même certaines factions palestiniennes entre elles.

Evidemment, aucune milice ne se considère comme une milice – terme péjoratif qui affaiblirait la légitimité voulue par l'organisation. Ces organisations préfèrent se considérer comme une « résistance » : Résistance palestinienne, résistance chrétienne, résistance contre l'occupation israélienne, résistance contre le capitalisme, résistance contre le confessionnalisme, etc. Elles se donnaient ainsi une certaine légitimité. Certainement, l'ennemi d'une de ces organisations ne lui ferait pas le plaisir de la considérer comme une « résistance » - terme mélioratif qui lui donnerait plus de légitimité dans son combat et dans son idéologie.

²⁷³ *"Whereas bandits [...] must hit and run in order to survive, warlords levy taxes, administer justice, maintain some degree of order, and generally assume the burdens of government in the areas they control", p.105 KALYVAS Stathis N., "New" and "Old" Civil Wars: A Valid Distinction?", World Politics, Vol. 54, No.1, Cambridge University Press, October 2011, pp.99-118*

²⁷⁴ *"the larger militias had a prevailing tendency to dominate and unify smaller ones- often by force- during the war", PICARD, op.cit., 1999, p.6*

Tout est donc une question de perception et de camp. Cette querelle d'expressions ne se limite certainement pas au Liban²⁷⁵.

Mais chez nous, seul le Hezbollah a eu droit à cette particularité d'être une résistance et a pu continuer sa lutte, jusqu'à nos jours, alors que l'Etat libanais, notamment la présidence de la République aurait préféré retirer les armes des mains de toutes les parties armées. En effet, dès la proclamation de la décision ministérielle, Elias Hraoui annonce que « *le rôle des factions armées, qu'elles soient une résistance ou une milice, est fini* »²⁷⁶. Le gouvernement réitère ces propos le mercredi 3 avril après une séance du Conseil des Ministres : « - *la décision du Conseil est claire : il ne doit subsister d'armes, sur le sol libanais, qu'entre les mains des forces légales libanaises.* »²⁷⁷. Mais l'intransigeance du « Parti de Dieu », qui répond dès le lendemain au président de la République que la « *Résistance ne se terminait qu'à la libération* »²⁷⁸, ainsi que la convergence des intérêts syro-iraniens²⁷⁹, qui s'entendirent sur *la primauté de la lutte contre Israël*²⁸⁰, font que l'Etat libanais dût plier et accepter la présence de facto du Hezbollah sur le front méridional du pays. A la veille du premier déploiement de l'armée au Mont-Liban, le 29 avril 1991 plus exactement, le président iranien est en visite officielle à Damas et a obtenu un feu vert syrien sur la présence du Parti de Dieu dans la Bekaa et au Sud-Liban²⁸¹. Certains politiciens avaient déjà pris en compte cette donne irano-syrienne dès la fin de la guerre, comme Albert Mansour, responsable du premier programme-calendrier de dissolution des milices. En novembre 1990, lui et le ministre Mohsen Dalloul avaient déjà rassuré le Hezbollah que « *leurs armes sont intouchables* »²⁸². Même Samir Geagea à la même époque, pour d'autres raisons

²⁷⁵ On retrouve à travers le monde et à travers l'Histoire plusieurs cas où la reconnaissance d'une résistance prit du temps pour être admise, ou ne l'est toujours pas. La lutte du peuple palestinien est une résistance pour certains, du terrorisme pour d'autre, tout comme le Front de Libération Nationale algérien lors de leur guerre d'indépendance. Même les maquisards en France lors de la Seconde Guerre mondiale étaient assimilés à du terrorisme par l'Occupation.

²⁷⁶ *AnNahar* du 22/03/1991

²⁷⁷ *L'Orient-Le Jour* du 04/04/1991

²⁷⁸ *AsSafir* du 23/03/1991

²⁷⁹ Après l'invasion du Koweït en août 1990 par l'Irak, Saddam Hussein avait tenté une ouverture sur Téhéran. Les propositions irakiennes furent prises sérieusement par la République Islamique, avant que Damas n'intervienne pour y mettre fin et s'entendent sur plusieurs points régionaux dont le Liban.

²⁸⁰ *AsSafir* du 25/09/1990

²⁸¹ *AsSafir* du 30/04/1991

²⁸² *AsSafir* du 08/11/1990

certes²⁸³, considérait que « *la résistance à Israël au Sud n'est pas une milice, et que ses éléments sont des combattants.* »²⁸⁴. Le chef milicien avait compris et intégré le facteur régional à sa réflexion politique d'où les contacts entrepris par les FL avec Damas ou Anjar.

En avril 1991, alors que le compte à rebours débute, l'Etat libanais modifie son discours concernant les armes au Sud, tout en essayant quand même de mettre en avant la diplomatie avant la Résistance. Elias Hraoui dans son discours à la Nation le 12 avril 1991, à l'occasion de l'anniversaire du début de la guerre demande d'œuvrer « *à la mise en application de la résolution 425... en cas d'échec il sera alors de notre droit, et même de notre devoir de nous transformer en une résistance globale* »²⁸⁵. Elias Hraoui tente une dernière fois, le 24 avril 1991 à partir du siège du Conseil supérieur chiite²⁸⁶, de marteler que toutes les milices doivent être dissoutes. En insistant publiquement sur une démilitarisation de toute la société tout en sachant que la décision fut déjà prise de conserver certaines armes, Hraoui veut montrer au peuple libanais, et notamment à sa base, qu'il s'est démené pour pacifier le pays et qu'il n'est pas responsable si certains groupes ne sont pas désarmés. Plusieurs facteurs ont fait que le Hezbollah et certains groupes palestiniens ont été les seuls autorisés à garder leurs armes, explications sur lesquelles je ne reviendrai pas dans cette recherche²⁸⁷.

C'est ainsi qu'en avril 1991, le gouvernement entreprend de dissoudre et de désarmer tous les groupes libanais et non-libanais armés, présents sur le territoire libanais hormis le Hezbollah, l'ALS et Tsahal. Mais, toutes les milices n'ont pas confiance en ce gouvernement d'Omar Karamé. Certaines milices, notamment les FL, et pour différentes raisons sont aussi inquiètes de voir l'armée libanaise, accompagnée de ses « frères » syriens, se déployer dans leurs zones d'influences respectives. Ce gouvernement, comme celui de Sélim el-Hoss avant lui, doit donc convaincre en évitant une nouvelle effusion de sang, ces différentes organisations armées de céder leurs places à l'Etat : la commission ministérielle élargie²⁸⁸ responsable de la dissolution

²⁸³ Geagea avait besoin de dédramatiser sa milice et de lui redonner une image de « Résistance chrétienne ». Défendre implicitement le Hezbollah lui permettait de comparer ses miliciens aux miliciens du parti chiite.

²⁸⁴ *AsSafir* du 05/11/1990

²⁸⁵ Journaux locaux du 13/04/1991.

²⁸⁶ *L'Orient-Le Jour* du 25/04/1991

²⁸⁷ Voir ZIADE Elie, *op. cit.*, chapitre III, pp.46-48

²⁸⁸ Composée à la base des ministres Michel el-Murr, Farès Boueiz, Mohsen Dalloul, Khatchig Babikian et Sami el Khatib, ainsi que des responsables de l'armée et des FSI, dont notamment le général Emile Lahoud. Elle s'agrandit et comporte en plus les différents ministres représentant les milices.

des milices et de l'intégration des miliciens voit donc le jour. Cette commission, comme précisé par le Conseil des Ministres²⁸⁹, devait s'occuper uniquement de l'intégration des futurs ex-miliciens. Mais, vu la coutume libanaise, les décisions sont souvent modifiées en coulisse après concertation, tant que personne ou presque ne conteste. Ainsi, dès sa première réunion, la commission « *a formé trois sous-comités pour fixer les modalités pratiques de l'opération* »²⁹⁰ : un sous-comité pour l'intégration, un autre pour les contacts avec les milices libanaises et un troisième pour les contacts avec les milices non-libanaises, notamment les palestiniennes. Les contacts à prendre avec les milices permettaient à la commission ministérielle d'obtenir les listes des armements ainsi que celles des miliciens.

Un recensement partiel fait à partir de la presse²⁹¹ nous permet au moins d'avoir une vue générale de la capacité militaire des milices, surtout celle des Forces Libanaises ce qui explique d'une part pourquoi l'armée libanaise voulait éviter, si possible, toute confrontation et instaurer des contacts avec les différentes milices pour que cette dissolution se fasse le plus calmement possible, au risque de miner encore plus la confiance en ce gouvernement. Il faut ajouter que les milices s'étaient aussi créées un réseau économique de guerre qui permettait de les financer, à travers la perception de taxes illégales (sur le commerce maritime ou sur la restauration par exemple), la création d'entreprises au Liban comme à l'étranger et les dons de la diaspora²⁹². Nous savons par exemple que les FL taxaient à hauteur de 5 % le ciment, l'essence et les restaurants de Jbeil et du Kesrouan, et qu'elles possédaient une vingtaine de sociétés à l'étranger dans différents domaines, dont notamment la navette qui faisait le voyage Chypre-Jounieh²⁹³, seule porte de sortie de la zone chrétienne lorsque les combats bloquaient l'accès à l'aéroport ou aux postes frontières libano-syriens.

Mais dès l'annonce du rapport de la première commission ministérielle, les critiques, surtout venant des FL qui se sentent le plus visées par ce programme, attaquent notamment le déploiement en deux temps et le non-respect de l'Accord de Taëf. Concernant le premier point,

²⁸⁹ Voir *infra*

²⁹⁰ *L'Orient-Le Jour* du 05/04/1991

²⁹¹ ZIADE, *op. cit.*, chapitre III, pp. 52-55

²⁹² Pour plus d'informations concernant l'économie des guerres civiles, voir HUMPHREY Macartan, « Aspects économiques des guerres civiles », *Revue Tiers Monde*, 2/2003, numéro 174, p.269-295. HUMPHREY étudie des groupes rebelles, non pas des milices, mais l'analyse reste pertinente.

²⁹³ Jacques Chamelot pour l'AFP le 6/12/1990 publié dans *L'Orient-Le Jour* du 7/12/1990

les milices présentes au Mont-Liban et au Nord-Liban et n'ayant pas confiance en ce gouvernement – donc les FL - redoutent de se faire désarmer en premier. Les FL s'inquiètent des armes palestiniennes tandis que les autres, *Waad* et *Marada*, ne contestent pas. Ensuite, concernant le Document d'entente, les FL accusent le gouvernement de ne pas respecter les différents points de la partie II concernant l'extension de la souveraineté de l'Etat, car personne ne parle du redéploiement des forces syriennes et on évoque de temps en temps la possibilité de garder des armes entre les mains des Palestiniens, raison pour laquelle la guerre a débuté selon les FL. En privé, ce qui dérangeait le plus Samir Geagea, c'est le comportement du gouvernement envers sa formation qui a publiquement soutenu Taëf dès avril 1990, et qui considère qu'avec toutes les concessions accordées, les gains politiques n'étaient pas suffisants. De plus, il en veut au gouvernement d'être aussi pressé d'en finir avec la milice des FL tandis que l'Etat a pris presque un an pour déloger le « rebelle » Aoun de Baabda²⁹⁴.

A partir d'avril 1991, des représentants de toutes les organisations armées – notamment le Hezbollah - passent par Damas, Bloudane ou à Anjar²⁹⁵ pour obtenir des gages du régime syrien. La surenchère d'Omar Karamé, avant le retour des ministres au sein de son gouvernement, a fait comprendre à toutes les milices que la dissolution aurait bien lieu avec ou sans l'accord de ces dernières et qu'il faut s'y soumettre, tout en essayant de s'affaiblir politiquement le moins possible. Entre temps, lors de la première réunion de la commission, seuls Roger Dib et Walid Joumblatt, ministres représentant leurs milices respectives, sont présents. Les autres ministres se conforment à la lettre aux exigences du gouvernement. Il est intéressant de noter que les FL et le PSP, ennemis depuis plus d'une dizaine d'années, se concertent à ce sujet²⁹⁶. Geagea redoute de perdre du poids surtout que ses alliances politiques

²⁹⁴ Voir le mémorandum de Roger Dib lors du Conseil des Ministres du 28/03/1991 et publié dans l'*AsSafir* du 03/04/1991

²⁹⁵ Siège de Ghazi Kanaan, responsable des forces syriennes au Liban, qu'on surnomma vice-roi à cause de sa politique et de ses méthodes.

²⁹⁶ Une rencontre close entre Walid Joumblatt, Raja Harb (chef d'état-major du PSP), Roger Dib, Fouad Malek (chef d'état-major des FL) et plusieurs cadres du PSP à Moukhtara à l'occasion d'un déjeuner en l'honneur de René Ala, ambassadeur de France, avant son départ. Sethrida Geagea, l'épouse de Samir Geagea, et Michel el Murr étaient également présents au déjeuner. (Voir *AsSafir* du 22/04/1991)

ne sont pas très solides et ne résistaient encore que grâce aux armes. Les Forces Libanaises ont besoin d'entreprendre des contacts avec les ennemis d'hier²⁹⁷.

En parallèle des négociations entamées par les FL et le PSP, les milices au Sud refusent d'être dissoutes²⁹⁸. Le gouvernement se retrouve alors bloqué entre les milices du Nord, la chrétienne notamment, et du Sud, qui lient leurs désarmements à des facteurs que l'Etat libanais ne peut régler. Il va donc, pour compenser et, surtout calmer les FL qui commencent à surenchérir politiquement et même militairement²⁹⁹, tenter d'être plus flexible concernant les délais de désarmement, qui sont prorogés jusqu'au 30 juin³⁰⁰, et concernant l'intégration des ex-miliciens, deuxième point le plus important pour les FL. Finalement, comme pour le retour au sein du gouvernement, les FL durent se résigner au déploiement de l'armée dans leurs zones d'influence.

A la mi-juillet, l'Etat réussit, non sans mal, à achever le déploiement de l'armée libanaise « *dans tous les secteurs du Sud tel que fixé par le Conseil des Ministres. La troupe a atteint les périmètres des camps mais les ordres sont de ne pas rentrer dans les camps* »³⁰¹. Le gouvernement doit encore trouver une solution aux ex-miliciens.

On estime à 18 000 personnes environ les FL - entre civils travaillant dans l'administratif et combattants³⁰² - à 2 000 les *Marada*³⁰³ et à un millier le *Waad*³⁰⁴. Pour les milices, quelle que soit leur taille respective, la démobilisation des combattants est un poids économique et politique à supporter. Même l'Eglise maronite est consciente du problème social que pourrait

²⁹⁷ Que ce soit le PSP druze en mars 1991, G. Haoui en décembre 1990 ou le régime syrien entre novembre et décembre 1990, Geagea essaye de s'ouvrir aux autres forces politiques pour améliorer son image de seigneur de la guerre.

²⁹⁸ Voir ZIADE, *op. cit.*, chapitre III, pp. 56-57

²⁹⁹ Hormis les discours de Fouad Malek et Samir Geagea qui accusent le gouvernement, des manœuvres militaires sont organisées au Kesrouan et à Jbeil comprenant des hélicoptères et des blindés (voir *L'Orient-Le Jour* du 22/04/1991)

³⁰⁰ La commission ministérielle décida aussi de diviser l'armement lourd en trois catégories : Ce qui est à l'Etat, ce qui est à un tiers et qu'il faut restituer, ce qui est un « don » et dont il faut discuter avec le donataire (*L'Orient-Le Jour* du 26/04/1991).

³⁰¹ Michel el-Murr lors d'une conférence de presse le 11/07/1991 (voir *L'Orient-Le Jour* du 12/07/1991)

³⁰² *L'Orient-Le Jour* du 18/04/1991

³⁰³ Voir Chapitre I

³⁰⁴ *Idem*

provoquer le fait de laisser ces miliciens à leurs comptes³⁰⁵. En effet, un milicien renvoyé chez lui est finalement, si l'on peut se permettre la comparaison, comme l'employé d'une usine qui met la clé sous la porte. Il se retrouve du jour au lendemain sans travail, sans ressources, surtout sans le pouvoir des armes qui procurait autorité et crainte. Ensuite, les hommes et femmes qui combattent sont généralement jeunes quand ils s'enrôlent : des lycéens, des universitaires ou des jeunes employés qui abandonnent tout pour défendre leur cause. Il est normal qu'après un certain nombre d'années au front, ils ne puissent pas s'intégrer facilement à ces nouvelles économie et société de paix, tandis qu'ils étaient les acteurs principaux de l'ancienne société de guerre. Pour les chefs de milice, ces combattants ne sont pas que des camarades d'armes : ce sont surtout la base du parti politique duquel dépend l'organisation armée ou du parti qui se forme après la guerre. Faire réintégrer ces hommes et femmes dans la société, leur trouver du travail pour subvenir à leurs besoins est un minimum que leurs leaders devraient leur procurer pour conserver leur loyauté. C'est la base du clientélisme politique de ces *zu'amâ'*.

Le dossier de l'intégration des ex-miliciens est donc confié à cette fameuse commission, notamment au sous-comité qui comprenait des officiers supérieurs de l'armée et des FSI. Lors de la seconde réunion de la commission, le 8 avril 1991, les FL, le PSP et le mouvement *Amal* remettent les listes des miliciens qu'ils veulent faire intégrer à l'Etat, que ce soit au sein des forces armées ou au sein des administrations publiques : 6 000, 18 000 et 25 000 noms sur chaque liste respectivement³⁰⁶. Les autres milices, comme le *Waad* et les *Marada*, n'ont pas fourni de liste, sachant qu'ils seront bien traités par ce gouvernement, et par la Syrie, qu'ils soutiennent. C'est à ce moment que le gouvernement découvre ses deux nouveaux obstacles : les officiers et le Parlement. En effet, l'armée libanaise sous le commandement d'Emile Lahoud s'occupait depuis d'ores et déjà un an à restaurer l'armée et à la réunifier après 15 ans de guerre. Le commandement, aidé (ou obligé ?) par l'Etat et le « frère » syrien, se démène pour éloigner les hommes encore fidèles au général Aoun, et ne veut et ne peut absorber autant de miliciens, au risque de faire implorer l'armée une nouvelle fois, ou de la reconstruire sur de mauvaises fondations. D'autre part, le Parlement refuse que la conscription ne soit ouverte qu'aux

³⁰⁵ A travers la presse, ainsi que dans la biographie du Patriarche Sfeir, nous pouvons voir que le chef de l'Eglise maronite rencontrait souvent des personnalités FL. Même le représentant du Vatican au Liban, Pablo Puente, rendait visite aux FL pour les questionner au sujet de l'avancée du dossier.

³⁰⁶ *L'Orient-Le Jour* du 09/04/1991

miliciens, contrairement au deuxième point de la partie II de l'accord de Taëf, qui stipule qu'« *une conscription ouverte à tous les Libanais sans exception* » doit être mise en place. A partir de là, le gouvernement tergiversera durant 8 mois pour clore le dossier des ex-miliciens.

La commission demande tout d'abord aux milices de fournir de nouvelles listes, considérant ces premières comme trop grosses, tandis que le Cabinet parle de fixer à 16 000 le nombre de recrues qu'il pourrait absorber³⁰⁷. Dans le même temps, l'armée libanaise fait savoir qu'elle ne pourrait intégrer *que l'équivalent de 5 à 7% de ses effectifs (soit environ deux à trois mille hommes)* »³⁰⁸ sur les 10 brigades existantes (soit entre 25 000 et 30 000 hommes)³⁰⁹. Le gouvernement essaye alors, pour n'irriter personne, d'avancer le chiffre de 20 000 intégrés, alors que sur le terrain, les FL menacent de ne pas laisser l'armée se déployer et organisent un défilé militaire impressionnant des FL pour obtenir l'intégration des miliciens³¹⁰. Selon l'AsSafir du 22/04/1991, les 20 000 miliciens – tandis que les nouvelles listes miliciennes atteignent 36 000 – seraient répartis comme suit :

- 6 500 maronites notamment des FL
- 1 800 grecs-orthodoxes, grecs catholiques et arméniens
- 1 700 pour les partis et organisations armées comme les Marada et le Waad ou d'autres
- 2 800 druzes notamment du PSP
- 2 800 chiites notamment d'Amal
- 2 800 sunnites notamment des organisations armées de Beyrouth, Saida et Tripoli
- 1 600 pour les organisations et partis présents dans les régions musulmanes

Les milices acceptent, non sans broncher : c'est à ce moment que réapparaît par exemple Sleiman T. Frangié avec une liste de 3 000 miliciens qu'il veut faire intégrer, tandis qu'il n'a participé à aucune réunion. Elie Hobeika, refait aussi surface. Le *za'im* du Nord ainsi que le petit chef de parti ont laissé les négociations se faire entre les FL et le gouvernement le temps que Samir Geagea s'affaiblisse politiquement avant de venir gratter du terrain pour leurs bases populaires respectives. A ce moment, alors que les FL sont neutralisées, on voit réapparaître les autres personnalités chrétiennes qui s'étaient abstenues de prendre position. Sleiman T.

³⁰⁷ L'Orient-Le Jour du 11/04/1991

³⁰⁸ L'Orient-Le Jour du 22/04/1991

³⁰⁹ PICARD, *op. cit.*, 1999, p.8

³¹⁰ L'Orient-Le Jour du 22/04/1991

Frangié, terré dans son fief du Nord, ne prenait pas la peine de participer aux réunions, de la commission comme celles du Conseil des Ministres, et s'était déclaré favorable au premier projet de dissolution sans faire de remarques ou de demandes précises. De plus, Elie Hobeika, dans toutes ses déclarations après les réunions hebdomadaires du commandement de son parti, ne fait que soutenir les actions du gouvernement, et accuse les FL de les refuser.

De plus le Parlement met un nouveau bâton dans les roues du gouvernement : pour pouvoir enrôler la majorité de ces miliciens, il fallait un amendement législatif sur les critères d'enrôlement dont notamment l'âge et le célibat, ce que refusent certains députés. Le Parlement, proche de la recomposition³¹¹, a besoin d'affirmer son poids politique, notamment les députés qui veulent récupérer l'électorat déçu par ce gouvernement.

Entre temps, on peut voir par les chiffres ci-dessus, comment se font marginaliser les partis non dociles au régime syrien. En effet, dans les 6 500 miliciens maronites qui sont prévus, la commission veut qu'ils soient issus des FL, des Kataëb, du PNL, et des autres petits groupes armés chrétiens, hors le *Waad* et les *Marada*. Statistiquement, le rapport entre le nombre de combattants au sein de chaque groupe et le nombre de miliciens que l'Etat est prêt à prendre en charge, est largement avantageux pour Elie Hobeika et Sleiman Frangié, qui, parce qu'ils se sont pliés aux exigences du gouvernement, peuvent clore le dossier de leurs ex-miliciens qui sont pris en charge par le gouvernement. Hobeika et Frangié, tout comme les autres milices proches du régime syrien, profitent de la perte des FL de leurs capacités militaires pour faire de la surenchère, vu que politiquement, ils sont plus confortablement installés dans le giron du gouvernement.

Ce gouvernement, après une relégation au second plan du dossier durant deux semaines à cause de la finalisation et de la signature du *Traité de Fraternité et de Coopération* entre le Liban et la Syrie³¹², et vu que l'armée et les FSI ne veulent pas prendre plus que ce déjà annoncé ci-dessus, décide en coulisse tout d'abord de n'enrôler que 6 000 ex-miliciens³¹³. Mais il cède à la pression de toutes les milices, et notamment les FL, le PSP et *Amal*, et décide enfin de compte que l'intégration des 20 000 miliciens se ferait par étapes, en ne commençant que par 6

³¹¹ Voir Chapitre IV

³¹² Voir les journaux locaux du 15 au 23 mai 1991

³¹³ *L'Orient-Le Jour* du 29/05/1991

000³¹⁴. Evidemment, alors que l'intégration doit avoir lieu à partir du 30 avril, conformément à la décision du Conseil des Ministres du 28 mars, celle-ci ne peut débiter avant d'avoir clôturé les listes. Il est à noter que le délai pour remettre les listes complètes pour la première vague d'intégration avait été fixé au 21 juin. Il fallait aussi que la liste comporte l'identité complète de la personne, ses date et lieu de naissance, son numéro de casier judiciaire, les diplômes obtenus, ainsi que les conditions normales d'enrôlement dans l'armée (moins de 25 ans et célibataire). Même cette nouvelle date ne fut pas respectée car certains partis, dont notamment les FL, ont omis certains détails. Il fallait en tout cas attendre le 9 juillet que l'Organisation Populaire Nassérienne (OPN, maîtrisée par l'armée libanaise, ne remette sa liste pour finaliser les inscrits avant même de commencer le processus d'intégration³¹⁵, pour ne pas qu'une communauté ne se sente lésée³¹⁶. Ces listes, une fois présentées et complètes devaient être encore étudiées par une commission regroupant les ministres de l'Intérieur et de la Défense ainsi que plusieurs officiers. Ils finissent par choisir 5 091 noms sur les 11 764³¹⁷, après avoir éliminé 350 à 400 miliciens des FL car ayant dépassé l'âge limite de quelques années³¹⁸. Cela renforce la marginalisation des FL au sein de l'administration publique et les partisans des forces anti-syriennes y ont vraiment vu la volonté du gouvernement de les exclure³¹⁹, surtout qu'en parallèle, pour combler les près de 900 places restantes – puisque le gouvernement tient à montrer son sérieux dans ce dossier - il demande aux ministres et députés de lui fournir des listes de leurs partisans³²⁰ : un renforcement non-voilé de la base politique des *zu'amâ* inféodés au régime d'Assad.

Le gouvernement réussit enfin à dresser une liste, plus ou moins équitable de 5 900 noms répartis communautairement et selon leurs allégeances milicienne ou politique. Mais au moment de passer à la pratique, seuls 1 810 personnes (210 chrétiens et 1600 musulmans) sont

³¹⁴ *L'Orient-Le Jour* du 30/05/1991

³¹⁵ *L'Orient-Le Jour* du 10/07/1991

³¹⁶ L'OPN regroupe majoritairement des sunnites et c'est une des seules organisations miliciennes à pouvoir égaliser la répartition communautaire

³¹⁷ *L'Orient-Le Jour* du 10/07/1991

³¹⁸ *L'Orient-Le Jour* du 11/07/1991

³¹⁹ En effet, sur les miliciens qui se faisaient recaler par la commission, la plupart n'avait pas trente ans, et était combattant depuis plusieurs années. Si le gouvernement avait vraiment voulu intégrer les FL et autres dans le nouveau système politique, ils auraient pu admettre qu'un milicien ayant dépassé les 25 ans peut intégrer l'armée car physiquement, avec les entraînements qu'il a suivis au sein de son parti, il en est capable.

³²⁰ *AsSafir* du 08/08/1991

allés remplir leur formulaire d'adhésion³²¹. Nous pouvons l'expliquer de deux façons : soit les listes furent gonflées – par l'Etat - pour faire taire la polémique sur le nombre d'intégrés ou – par les milices - pour bloquer l'entrée des miliciens du camp adverse. Soit les listes étaient relativement sérieuses, mais les miliciens, par manque de confiance ou par crainte d'être persécutés par une armée libanaise qu'ils avaient combattue, avaient préféré ne pas s'enrôler. Il est à noter aussi qu'un traité de sécurité entre le Liban et la Syrie, qui comporte un volet relatif aux liens entre les deux armées³²² a été signé hâtivement sans même qu'il ne soit distribué au Conseil des Ministres, une semaine avant le début du processus effectif d'intégration.

Au final, seuls 1 845 ex-miliciens se présentèrent à l'hippodrome pour rejoindre leurs nouvelles vies³²³ dans les quatre camps de réintégration (Kleyate , Hammana , Batroun et Rayak), sans être complètement rassurés car des examens médicaux devaient encore être faits pour finaliser l'intégration. C'est à ce moment Samir Geagea réapparaît au-devant de la scène publique. Ayant fini de vendre ou de ranger³²⁴ l'armement de sa milice d'une part, et ayant réalisé que ses partisans ne seront pas intégrés dans les rouages de l'Etat, Geagea comprend qu'avoir soutenu Taëf n'aura pas suffi, malgré les promesses de Hraoui³²⁵ pour pouvoir intégrer le jeu politique de l'ère de paix, et qu'il faut donc ou se soumettre aux exigences de Damas en attendant un changement régional, ou se ranger dans une opposition politique qui ne rejette pas le Document d'Entente, rejet qui a marginalisé le PNL , Aoun et Raymond Eddé, mais une opposition qui conteste l'application de l'Accord. Il choisit la deuxième option, avec Roger Dib boycottant le gouvernement et des attaques très virulentes³²⁶. Mais cette politique laisse entre temps le champ libre aux autres chrétiens pour s'affirmer et prendre plus de poids, comme Frangié ou Hobeika, mais surtout les Kataëb : Georges Saadé, croyant plus sincèrement à

³²¹ *L'Orient-Le Jour* du 09/08/1991

³²² La Syrie aurait droit entre autre à un agent de liaison auprès de chaque caserne, ce qui lui permettrait de surveiller toute l'armée libanaise.

³²³ *AsSafir* du 20/09/1991

³²⁴ Selon Pakradouni, Geagea aurait gardé des armes. Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

³²⁵ Hraoui aurait garanti un rôle à Geagea s'il rend les armes. Voir annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni

³²⁶ Notamment le premier discours depuis mai (*L'Orient-Le Jour* du 16/09/1991)

l'accord de Taëf que Geagea, commence de plus en plus à s'éloigner du leader des FL et à vouloir s'affirmer, surtout au sein du parti phalangiste³²⁷.

Les années 1990-91 permettent au Liban de faire taire le gros des armes sur le territoire. Les *zu'amâ'* de l'après - guerre, politiques comme miliciens, sont soit marginalisés ou morts, soit désarmés et nécessairement politiquement affaiblis. L'ère libanaise de « paix » peut être bâtie sur la première pierre qu'est la reconstitution du Législatif.

³²⁷ Saadé fait nommer un assistant à Roger Dib, Bassam Abou Fadel, comme pour infiltrer l'administration phalangiste contrôlée par Samir Geagea. *L'Orient-Le Jour* du 10/10/1991 et annexe IV : entretien avec Maître Karim Pakradouni